

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie institutionnelle : Aire Marine Educative/attribution d'une subvention à l'école Hassani Halifa de Tsingoni pour la mise en œuvre du projet d'aire marine éducative sur la mangrove de Zidakani.

Séance du 13 mars 2024
2^{ème} convocation

Délibération n°12

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 5

Absents : 35

Votants : 6

- dont « pour » : 6

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 09 mars 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA SAID Maarifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le mercredi 13 mars 2024 à 08h30.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, IBRAHIMA Said Maarifa, SAID Mariame, MADI OUSSENI Mohamadi.

Absents :

ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUFI Ramadani, Houssamoudine ABDALLAH, MOHAMED Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssef, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inhati SOILIH, MDALLAH Anlamati, BOINA Rifay Raim.

Absents représentés :

DAOUDOU Chanrani représenté par IBRAHIMA SAID Maarifa

Secrétaire de séance : Papa AHMED COMBO

Le président rappelle que selon l'article L. 2121-17 du CGCT, s'agissant d'une 2^{ème} convocation suite à l'absence de quorum constatée le 09 mars 2024, le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Nées en 2012 aux îles Marquises, les aires marines éducatives (AME) permettent à des élèves et à leur enseignant de gérer de manière participative une zone maritime littorale de petite taille. Cette

démarche pédagogique et écocitoyenne a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du milieu marin, mais également de découvrir ses acteurs. En « **s'appropriant** » une petite zone maritime littorale dont ils vont orchestrer la gestion participative, les élèves développent en effet avec leur enseignant un projet de **connaissance et de protection du milieu littoral et marin**.

Cette démarche se fait en lien direct avec les acteurs de ces milieux :

- Pêcheurs et autres métiers de la mer,
- Collectivités locales,
- Scientifiques,
- Associations d'usagers et de l'environnement...

Des référents, issus le plus souvent du monde associatif, appuient l'enseignant sur les sorties de terrain, la découverte du milieu marin et de ses acteurs, le lien avec le territoire.

Les AME se basent sur le respect d'une **méthodologie AME** et d'une **charte AME**, qui visent à mettre en œuvre les trois piliers de ces aires :

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
- Favoriser le dialogue entre les élèves, les acteurs de la mer (usagers, acteurs économiques), et les gestionnaires d'espaces naturels...

L'école **Hassani Halifa à Tsingoni** s'est engagée pour l'année 2023/2024 dans un projet d'Aire Marine Educative. L'objectif de ce projet est de mettre en valeur et protéger un espace dans l'environnement des élèves. Le lieu retenu est la mangrove de Zidakani pour sa proximité avec le lieu de vie des élèves et sa richesse de biodiversité. Ce projet a été validé par l'Office Français de la Biodiversité. La partie pédagogique sera assurée par les Naturalistes de Mayotte à travers l'accompagnement et l'animation des séances en classe et sur le terrain.

Sont sollicités comme partenaires de l'opération, la commune de Tsingoni, la 3CO et l'OFB qui a déjà accordé un financement d'un montant de 3100€.

Vu le courrier de Madame la directrice de l'école primaire publique Hassani Halifa de Tsingoni en date du 28/11/2023 demandant à la 3CO une contribution d'un montant de 5489€ pour le financement du projet Aire Marine Educative que porte son établissement ;

Considérant que ce projet rentre pleinement dans les objectifs de la 3CO en matière de Gemapi et de protection de l'environnement ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

L'attribution d'une subvention d'un montant de 5 489€ à la structure « EE Tsingoni » au bénéfice de l'école primaire publique Hassani Halifa de Tsingoni pour la mise en œuvre du projet « Aire Marine Educative » sur la mangrove de Zidakani, selon le plan de financement suivant :

OFB	3 100 €
Commune de Tsingoni	1 000 €
3CO	5 489€
Cout total projet	<u>9 589 €</u>

- ❖ D'autoriser Monsieur le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 13/03/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



Signé par : Saïd Maarifa IBRAHIMA
Date : 13/03/2024
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Saïd Maarifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**